

PRINCIPAUX EXTRAITS

du rapport

du Comité sénatorial permanent des

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

portant sur les

RELATIONS DU CANADA

avec les pays de la

ZONE DU PACIFIQUE

Mars 1972

Publication de l'Imprimeur de la Reine pour le Canada autorisée par le Sénat

En vente à Information Canada
N° de catalogue YC23-283/1-02
Ottawa, 1972

COMPOSITION DU COMITÉ
(1^{er} mars 1972)

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Président: L'honorable John B. Aird

Vice-président: L'honorable Allister Grosart

Les honorables sénateurs:

Bélisle	Haig	McNamara
Cameron	Heath	Nichol
Carter	Lafond	O'Leary
Choquette	Laird	Quart
Connolly (<i>Ottawa-Ouest</i>)	Lang	Rattenbury
Croll	Lapointe	Sparrow
Eudes	Macnaughton	Sullivan
Fergusson	McElman	White
Gouin	McLean	Yuzyk—(30)

Membres d'office: MM. Flynn et Martin

(Quorum 7)

ROBERT PORTER

(28^e Session—28^e Législature (1971))

Extrait des procès-verbaux du Sénat, le mardi 22 février 1972.

Avec la permission du Sénat.

L'honorable sénateur McDermid présente, appuyé par l'honorable sénateur Smith.

Que le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères soit autorisé à faire enquête et rapport au Sénat de temps à autre sur toutes questions relatives aux affaires étrangères et aux affaires de Commonwealth de façon

NOTA: Les honorables sénateurs Hastings, Pearson et Robichaud ont été du Comité au cours de la troisième session de la 28^e Législature.

ORDRE DE RENVOI

(3^e session—28^e Législature, 1970-1972)

Extrait des procès-verbaux du Sénat, le jeudi 8 octobre 1970:

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Denis, C.P.,

Que le Comité sénatorial permanent des Affaires étrangères soit autorisé à faire enquête et rapport au Sénat de temps à autre sur toutes questions relatives aux affaires étrangères et aux affaires du Commonwealth de façon générale, sur toutes questions à lui déférées aux termes du Règlement du Sénat et, en particulier, sans restreindre la généralité de ce qui précède, sur toutes questions relatives à la région du Pacifique en portant davantage attention sur les politiques du gouvernement émises dans le document intitulé: «Le Pacifique: Politique étrangère au service des Canadiens»;

Que ledit comité soit autorisé à retenir les services des conseillers et du personnel technique, administratif et autre qu'il jugera nécessaire aux fins ci-dessus, et au tarif de rémunération et de remboursement qu'il pourra déterminer, et à rembourser aux témoins leurs frais de déplacement et de subsistance si nécessaire et à leur verser les émoluments qu'il pourra déterminer; et

Que le comité, avant d'assumer toute responsabilité financière concernant cette enquête et cedit rapport, soumette et fasse approuver par le Comité de la régie intérieure et de la comptabilité un budget donnant de façon assez détaillée les prévisions des frais qui seront encourus.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat,
ROBERT FORTIER.

* * *

(4^e Session—28^e Législature (1972))

Extrait des procès-verbaux du Sénat, le mardi 22 février 1972.

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Smith,

Que le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères soit autorisé à faire enquête et rapport au Sénat de temps à autre sur toutes questions relatives aux affaires étrangères et aux affaires du Commonwealth de façon générale, sur toutes questions à lui déférées aux termes du Règlement du Sénat et, en particulier, sans restreindre la généralité de ce qui précède, sur

toutes questions relatives à la région du Pacifique en portant davantage attention sur les politiques du gouvernement émises dans le document intitulé: «Le Pacifique: Politique étrangère au service des Canadiens»;

Que ledit comité soit autorisé à retenir les services des conseillers et du personnel technique, administratif et autre qu'il jugera nécessaire aux fins ci-dessus, et au tarif de rémunération et de remboursement qu'il pourra déterminer, et à rembourser aux témoins leurs frais de déplacement et de subsistance si nécessaire et à leur verser les émoluments qu'il pourra déterminer; et

Que les documents recueillis et les témoignages entendus au cours de la dernière session sur les questions relatives à la zone du Pacifique soient renvoyés au Comité.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat,
ROBERT FORTIER.

PRINCIPALES
RECOMMANDATIONS ET CONCLUSIONS
du
RAPPORT
du
COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
sur les
RELATIONS DU CANADA
avec les pays de la
ZONE DU PACIFIQUE

GÉNÉRALITÉS

Bien qu'il soit impossible pour le Canada de chercher à adopter un ensemble de politiques uniformes à l'égard du groupe hétérogène des pays qui se trouvent à la périphérie ouest du Pacifique, il est non seulement possible mais essentiel d'adopter dans l'ensemble une même attitude et un même mode d'approche en ce que concerne l'accroissement des engagements du Canada dans toute la zone du Pacifique.

Tout probablement, le Canada ne peut être considéré comme une «puissance du Pacifique» que dans le domaine économique. De ce côté, ses échanges commerciaux et ses investissements assurent des avantages énormes aux Canadiens, y compris de nouvelles possibilités pour la saine diversité des intérêts économiques du Canada en général. Par contre, cet aspect de la question ne suffit pas à assurer une base suffisante aux relations futures de notre pays dans la zone en cause. Les nations de la région du Pacifique tiennent donc beaucoup à savoir quel sera le rôle tenu par le Canada lorsqu'il s'agira d'établir une paix et une sécurité régionales, et jusqu'à quel point il collaborera en vue de partager les avantages d'un développement économique avec les pays moins prospères.

I. CONDITIONS FONDAMENTALES DE LA PARTICIPATION

PRISE DE CONSCIENCE ET COMPRÉHENSION

Les témoignages reçus par le Comité indiquent que la zone asiatique du Pacifique est moins bien connue des Canadiens que tous les autres grands centres de civilisation du monde. En fait, le Canada est dépassé par les autres pays développés de la zone, et même par quelques-uns des pays moins développés, lorsqu'il est question d'encourager une meilleure connaissance de ces régions tout en acquérant la science et l'expertise qui s'imposent. Le Comité, par conséquent, en est venu à la conclusion qu'un effort national très étendu et concerté, tendant à promouvoir au Canada une meilleure connaissance de la zone du

Pacifique, est essentiel si l'on veut augmenter les engagements de ce pays et les rendre plus fructueux. Par conséquent, le Comité recommande d'encourager au Canada l'étude des langues de la zone du Pacifique. D'utiliser au mieux l'ensemble des ressources canadiennes dans les études consacrées à l'Asie et au Pacifique. De multiplier les échanges d'information avec les pays du Pacifique ainsi que les échanges sur le plan culturel (y compris les joutes sportives) et de favoriser la coopération dans les domaines techniques et scientifiques.

COORDINATION

En ce qui concerne ses relations avec les sociétés étroitement liées du Pacifique, le Canada souffre de désavantages évidents par suite de la nature diffuse et mal coordonnée de ses négociations sur le plan national. Toute politique nationale comportant une participation plus étroite, plus active, dans les affaires de la zone du Pacifique manquera de réalisme à moins que le Canada ne consente à affirmer une présence nationale plus homogène et à mettre en œuvre des politiques nationales logiques et cohérentes.

Si l'on veut éviter une coûteuse «dispersion des efforts» par rapport aux relations entre le Canada et les pays de la région du Pacifique, il importe d'améliorer les méthodes de coopération et de communication entre le gouvernement et l'industrie, ainsi qu'entre les entreprises commerciales du Canada. Il serait aussi avantageux de mettre en jeu le secteur académique et le Comité recommande de prendre une prompte décision relativement aux propositions contenues dans le Livre blanc gouvernemental sur la zone du Pacifique en vue de stimuler des échanges de personnel entre les trois secteurs en cause.

REPRÉSENTATION

Tout en reconnaissant les restrictions financières et autres que comporte le programme, le Comité en est venu à la conclusion si la participation canadienne doit devenir plus active on ne pourra absolument pas ignorer le besoin d'une représentation officielle plus marquée dans la zone du Pacifique. Des mesures devront être prises sans retard pour élever au rang d'ambassade la mission canadienne actuelle aux Philippines et établir une ambassade résidentielle en Corée du sud.

II. LES INTÉRÊTS ÉCONOMIQUES DU CANADA

Au cours des années récentes, les échanges commerciaux entre le Canada et les pays de la zone du Pacifique (dans un sens comme dans l'autre) ont augmenté à un rythme phénoménal et les investissements entre les pays intéressés augmentent sans cesse. Tout indique que la région du Pacifique sera un point de mire de plus en plus important pour les intérêts économiques du Canada.

LE JAPON

Le Japon constitue un facteur dominant du commerce canadien dans la zone du Pacifique et il est probable que ce pays occupera d'ici quelques années le second rang parmi les plus importants débouchés commerciaux du Canada.

Parmi les aspects les plus marquants du flux d'exportation canadienne vers le Japon, on doit noter la prédominance de quelques groupes majeurs de matières premières et la concentration de leur production dans l'ouest du Canada. Ces groupes constituent presque 80 p. cent de l'ensemble des produits exportés. Par contre, plus de 96 p. cent des ventes effectuées par le Japon au Canada comprennent un éventail varié de marchandises ouvrées et fabriquées, et les deux tiers du total s'acheminent vers l'Ontario et le Québec.

La nécessité d'augmenter et de diversifier l'exportation canadienne à destination du Japon a été pour le Comité le sujet d'un vif intérêt. Il est devenu impossible de justifier le fait que la grande majorité (allant jusqu'à 65 p. cent) des produits exportés par le Canada vers le Japon revêtent, comme il est mentionné dans l'exposé du programme, une «forme aussi primaire et aussi peu avantageuse.»

L'heure a sonné de voir le Canada corriger ce défaut d'équilibre. Ceci exigera toutefois un effort national concerté et, de l'avis du Comité, il est extrêmement urgent que les industries en cause, aussi bien que les divers paliers gouvernementaux, prennent les mesures qui s'imposent.

En ce qui concerne le grave problème créé par une exportation insuffisante de produits fabriqués au Canada vers le Japon (soit moins de 3 p. cent du total) le Comité croit que le gouvernement canadien a raison d'insister pour que le Japon élargisse ses mesures tarifaires et élimine ses barrières douanières multiples. Par ailleurs, il importe aussi de surmonter le manque de connaissance, d'imagination et d'esprit combatif qui caractérise les hommes d'affaires canadiens dans la zone en question, tout en abordant le problème général d'une insuffisance d'innovations scientifiques et techniques au sein de l'industrie canadienne.

Vu l'écart énorme constaté dans le niveau de préparation des produits exportés à la fois par le Canada et le Japon. Le Comité ne relève aucun déséquilibre fondamental dans une balance de paiements en dollars qui est tout à l'avantage du Canada. Étant donné qu'en 1971, le Japon a enregistré un excédent dans la balance de son commerce avec le Canada, il devient encore plus nécessaire de s'attacher à la «qualité» plutôt qu'au volume brut des échanges.

Le Japon a aussi manifesté son inquiétude au sujet de certaines restrictions imposées par le Canada à divers genres de produits importés. Le Comité est d'avis que le marché canadien est relativement libre dans le domaine du textile et que le mode de restriction volontaire, relié aux programmes rationalisés, est méritoire. Il ne semble pas non plus qu'on ait abusé des mesures prises pour prévenir le dumping.

Le mouvement croissant, dans les deux sens, des investissements particuliers échangés entre le Japon et le Canada devrait être de plus en plus à l'avantage de ces deux pays. Les investissements effectués par le Japon au Canada offrent une saine diversité par rapport aux sources de capital que le Canada affecte au développement. Ces investissements semblent refléter les conditions actuelles du placement étranger au Canada et se conformer à celles-ci.

Un autre domaine de coopération avec le Japon qui s'élargit sans cesse, c'est celui des échanges scientifiques et technologiques. En mars 1972, une importante mission canadienne se rendra au Japon, c'est un excellent début et le comité estime que les Canadiens verront se multiplier à l'avenir ces contacts des plus profitables.

LA CHINE

Les échanges commerciaux entre le Canada et la République de Chine ont connu un certain essor depuis plus d'une dizaine d'années et, une croissance accrue semble probable de ce côté.

Toutefois on ne pourra soutenir indéfiniment l'énorme écart dans la balance des paiements commerciaux en faveur du Canada. Autrefois, le principal obstacle à l'accroissement des exportations de la Chine vers le Canada semble avoir été le faible éventail de produits intéressant les importateurs canadiens. L'opinion générale basée sur l'expérience récente des foires commerciales, que cette pénurie semble maintenant écartée. Bien qu'on ne puisse s'attendre au rétablissement d'un équilibre intégral, il est à prévoir que la Chine insistera de plus en plus pour que le Canada accepte une quantité croissante de ses produits en échange d'un marché chinois stable et appelé à croître.

La Chine continue à offrir un marché considérable et digne de confiance aux céréales canadiennes. Certains signes de bon augure indiquent également qu'à l'avenir la Chine achètera un éventail toujours plus étendu de marchandises d'origine canadienne qui comprendront des produits forestiers et miniers, des machines et du matériel de transport et de communication.

Au cours des prochaines années, le Canada aura tout probablement à faire face à une concurrence accrue de la part des autres pays occidentaux en ce qui concerne la vente de la plupart des produits. Par ailleurs, même si l'on ne doit pas s'attendre à une expansion extraordinaire, le Comité croit qu'avec des campagnes de vente bien conçues, la Chine continuera d'être bien disposée à l'égard des exportations canadiennes.

L'AUSTRALIE ET LA NOUVELLE-ZÉLANDE

Trop souvent, les Canadiens sont enclins à sous-estimer l'importance de leurs relations économiques avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Ces dernières offrent depuis longtemps des débouchés commerciaux considérables aux produits du Canada, tout particulièrement dans le cas des produits fabriqués et semi-ouvrés qui sont de nature à créer de l'emploi.

Les pays en cause auront intérêt à renégocier les modes de préférence réciproque sur une base bilatérale lorsque le système préférentiel du Commonwealth prendra fin du fait de l'admission de la Grande Bretagne dans la C.E.E.

AUTRES PAYS

En général le Canada tend à maintenir une balance commerciale favorable avec les pays en voie de développement dans la zone du Pacifique, plus particu-

lièrement avec ceux qui sont les moins développés. Divers facteurs sont en jeu, mais des mises au point importantes s'imposeront si l'on veut aider ces pays à améliorer leur sort en augmentant leurs exportations.

Il est probable que les investissements particuliers, surtout lorsqu'il s'agit d'une entreprise mixte ou de contrats de gestion, constitueront un facteur de premier ordre en égard aux relations économiques futures du Canada avec la plupart des pays en voie de développement dans cette zone. Une aide globale offerte aux industries naissantes représente une formule qui a réussi de façon notable dans le passé et qui, à l'avenir, pourra s'avérer de plus en plus indispensable.

LE MODE D'APPROCHE CANADIEN

Étant donné le besoin urgent d'une meilleure coordination des relations économiques qui existent entre le Canada et la zone du Pacifique, le Comité recommande qu'on donne suite aux propositions contenues dans le Livre blanc par rapport à l'établissement d'un conseil consultatif mixte sur la situation économique de cette zone. A condition d'être sûr que le Conseil de coopération économique du bassin du Pacifique soit suffisamment compréhensif, le Comité recommande au gouvernement de prendre avec le Comité canadien du C.E.B.P. des mesures qui seront de nature à permettre des consultations suivies plutôt que de créer un nouveau conseil consultatif.

Il ne s'agit là toutefois que de mesures préliminaires tendant à établir la nouvelle coordination de base qui s'impose. L'établissement et la mise en vigueur de règlements semblables à l'échelle nationale pour le traitement des ressources destinées à l'exportation représentent un besoin pressant. Un mode d'approche national eu égard aux innovations d'ordre scientifiques et technologiques s'impose également si l'on veut conserver une place aux produits canadiens sur le marché hautement concurrentiel de la zone du Pacifique.

A cause de cette concurrence, le Comité pense qu'il est essentiel que le gouvernement accorde aux entreprises canadiennes qui exportent et qui investissent à l'étranger une aide comparable à celle qui est accordée par les autres pays.

Une autre recommandation originale et bien conçue concerne la formation de contreparties canadiennes qui correspondent aux sociétés d'échanges commerciaux du Japon, dont le succès est remarquable. Ces nouveaux organismes fourniraient des renseignements concernant les débouchés commerciaux. Ils fourniraient aussi des moyens de négociation (comprenant un service de traduction) ainsi que des expertises et des moyens de coordination visant la production, la distribution et la vente des produits exportés. Le Comité recommande que la création de ce nouveau genre d'organismes commerciaux obtienne priorité lors des débats poursuivis entre le gouvernement et le Comité économique consultatif de la région du Pacifique, après que ce dernier aura été définitivement mis sur pied. Entre-temps, le gouvernement devrait étudier à fond les types d'organismes utilisés ailleurs et les autres groupements dont le Canada peut disposer.

De l'avis du Comité, les groupements commerciaux canadiens qui s'intéressent à la zone du Pacifique devraient aussi observer de près les données relevées par le Conseil d'échange Canada-Japon d'Ottawa et envisager la création d'un organisme semblable à Tokyo.

D'autre part, une perspective de coopération plus étroite qui semble plus prometteuse est celle de l'aide qui serait offerte aux pays les moins développés de la zone. Ce type de coopération est d'une vaste portée. Elle peut s'exercer conjointement avec des organismes régionaux tels que la Banque asiatique de développement et la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient ou avec l'appui de consortiums et de groupes consultatifs, ou encore grâce à des entreprises menées de concert avec d'autres « donateurs » d'importance moyenne, comme par exemple l'Australie, les Pays-Bas et le Japon.

III. INTÉRÊT QUE PORTE LE CANADA À L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT

Le gouvernement a affirmé clairement que l'aide au développement constituera l'un des principaux éléments du rôle officiel que le Canada jouera plus tard dans la région du Pacifique. Le Comité appuie d'emblée l'importance accordée à cette ligne de conduite. Il semble particulièrement souhaitable que le Canada s'acquitte très activement de cette tâche dans le concert des pays du Pacifique pour équilibrer les possibilités commerciales, ainsi que les avantages économiques qui s'offrent à lui dans cette région. Grâce au développement coopératif, le Canada sera aussi en mesure d'exploiter à fond les moyens dont il dispose pour aider de façon appréciable à soutenir la paix et la stabilité économique de la zone en question.

En dépit des excellentes raisons qui militent en faveur d'une aide croissante aux pays du Pacifique, il faut reconnaître le fait que le Canada verra son aide restreinte par la carence de ses ressources, si on les compare à l'envergure des besoins régionaux. D'autres obstacles résulteront d'engagements pris par le Canada dans d'autres parties du monde et de son manque d'expérience générale à cet égard. C'est pourquoi, le Comité recommande que la collaboration du Canada au développement des pays du Pacifique, soit constructive sans ostentation et qu'elle reflète les limites de ses moyens.

L'élément de sélectivité sera de première importance en ce qui concerne les nouveaux programmes d'aide au Pacifique, tant du point de vue des pays que des champs d'activité. Dans les pays où il sera impossible d'établir des programmes bilatéraux complets, le Canada pourra tout de même jouer un rôle avantageux par l'entremise d'organismes multilatéraux et régionaux.

Sur le plan régional, le Canada prend déjà une part active aux programmes qui visent la zone du Pacifique et qui émanent de la Banque mondiale et de la Banque asiatique de développement. On espère aussi en venir à des rapports plus étroits avec la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient. Au niveau sous-régional, l'appui accordé au comité du Mékong, à l'Institut asiatique de technologie et à l'Université du Pacifique méridional

semble avoir été une bonne manière d'utiliser les subventions accordées par le Canada (On trouvera aux paragraphes 116 à 121 un exposé des programmes d'aide canadiens dans les divers pays de la région du Pacifique).

Lorsque cesseront les hostilités en Indochine, nul doute que les besoins de rétablissement et d'aide à la reconstruction seront énormes. Étant donné que le Canada est demeuré neutre durant ce conflit et qu'il dispose d'un élément francophone, il pourra peut-être jouer un rôle très utile en l'occurrence.

Le Comité recommande une expansion vigoureuse de l'aide canadienne aux pays du Pacifique méridional, de concert avec d'autres pays intéressés. Il ne faut pas oublier cependant que les Canadiens devront augmenter leur connaissance de la zone en cause. Ils devront aussi éviter de créer des rapports teintés de paternalisme. Le gouvernement devrait examiner de plus près la possibilité d'établir des liens plus étroits avec la Commission du Pacifique méridional.

Comme il l'a fait dans son rapport sur les relations entre le Canada et la région des Antilles (juin 1970), le Comité insiste vivement sur l'importance de l'accroissement des possibilités d'échange dans l'évolution économique des pays en voie de développement. Plusieurs recommandations faites par le Comité en égard aux produits importés des Caraïbes par le Canada s'appliquent également aux pays du Pacifique. Un exposé complet des problèmes auxquels le Canada doit faire face ainsi que le besoin de nouvelles politiques apparaît également au chapitre IIA du rapport sur l'aide au développement international soumis par le sous-comité des Communes le 29 mai 1971.

Le Canada devrait donner suite aussitôt que possible au Système généralisé de préférence qui favorise les pays en voie de développement, manifestant ainsi son empressement réel à soutenir ce développement, manifestant ainsi son empressement réel à soutenir ce développement. Dès que le système en question sera mis en œuvre, on devra lui assurer une application aussi généreuse que possible et sa portée devrait croître aussi constamment que les circonstances le permettront.

Si les conditions sont bonnes, le flot d'investissements particuliers canadiens vers les pays mentionnés offre un potentiel stimulant de coopération et de développement économiques. L'encouragement offert aux investisseurs éventuels par l'Agence canadienne de développement international et par la Société pour l'expansion des exportations complète donc si avantageusement le programme d'aide officiel.

De même, le travail accompli par des organismes para-gouvernementaux dans le domaine du développement complète le programme officiel d'aide au développement. Bien que la zone du Pacifique n'ait pas été jusqu'ici une région de toute première importance pour ces organismes, ils correspondent à un besoin toujours croissant et méritent un appui sans réserve.

IV. INTÉRÊTS POLITIQUES ET SÉCURITÉ DU CANADA

BESOINS RÉGIONAUX ET MOYENS D' ACTIONS DU CANADA

A cause de leur propre histoire, les Canadiens comprennent instinctivement le besoin d'indépendance des petites puissances du Pacifique et l'aspect irrégulier des relations entre pouvoirs qui caractérisent cette zone leur est bien familier.

Il est à noter que le Canada est le seul pays développé de la zone du Pacifique à jouir pleinement de relations avec la Chine. Étant donné qu'il a aussi établi des lignes de communication avec toutes les autres nations qui, tôt ou tard, essaieront d'affermir leurs relations avec la République populaire de Chine, le Canada semble appelé à soutenir, de façon modeste mais utile, l'obtention par la Chine d'une situation normale au sein de la zone du Pacifique.

Le gouvernement du Canada ne compte pas prendre part à des alliances militaires conclues avec les pays du Pacifique; il n'assumera d'autre part aucun engagement important de nature militaire dans cette zone. Bien au contraire, il accorde priorité à des mesures politiques et économiques concertées qui ont pour but d'alléger les causes profondes de tension sociale et internationale. Le Comité approuve entièrement ces priorités qui conviennent fort bien aux besoins régionaux ainsi qu'aux intérêts et capacités du Canada.

La principale activité où entrent en jeu les besoins de sécurité du Canada dans la zone du Pacifique repose sur la protection juridique, côtière et territoriale de ce pays tout le long de son littoral de l'ouest. La nouvelle politique de défense du gouvernement accorde une très haute priorité à ces mesures. Le Comité voit en elles une importante étape en ce qui concerne l'emploi effectif des ressources générales dont dispose le gouvernement fédéral pour protéger les intérêts primordiaux du Canada dans la région côtière du Pacifique.

En général, le Comité appuie la continuation des programmes limités adoptés par le Canada en fait de coopération militaire et d'aide à l'entraînement fournies à un certain nombre de pays de la zone du Pacifique. En l'absence d'un règlement juridique définitif de la guerre de Corée, le Comité s'inquiète des implications juridiques éventuelles qui pourraient découler de la représentation du Canada au sein de la Commission d'armistice. Le gouvernement devrait étudier ces questions à fond. Le Comité est d'avis que l'établissement d'une ambassade canadienne à Séoul réussirait, en créant une forme de représentation politique, à refléter et à éclaircir les politiques courantes du Canada eu égard à toutes ces questions si changeantes.

Quant aux responsabilités de surveillance de la trêve en Indochine, le Comité comprend les raisons qui motivent la réserve du gouvernement mais il croit fermement que le Canada devrait faire connaître qu'il est toujours prêt à accepter un rôle qui est de nature à aider à mettre fin aux hostilités en Indochine.

APPENDICE

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES (1970—1972)

<i>N° du fascicule</i>	<i>Date de la séance</i>	<i>Témoins entendus</i>
1	27 octobre 1970	M. Lorne Kavic, Chargé de cours en politique internationale, Université de la Colombie-Britannique.
2	4 novembre 1970	<i>Ministère de l'Industrie et du Commerce:</i> L'hon. Jean-Luc Pepin, C.P., ministre; M. F. R. Petrie, directeur, division du Pacifique, de l'Asie et de l'Afrique; M. T. M. Burns, sous-ministre adjoint, services extérieurs; M. V. J. Macklin, directeur général, économique. <i>Société pour l'expansion des exportations:</i> M. F. M. Carlton, directeur des prêts, région de l'Asie.
3	10 novembre 1970	M. R. W. Bonner, vice-président (Administration), MacMillan-Blodel Ltd., Vancouver (Colombie-Britannique).
4	24 novembre 1970	<i>ALCAN Aluminium Ltée:</i> M. R. A. Gentles, coordonnateur de la planification; M. Karel C. Bala, secrétaire adjoint; M. R. F. Allen, adjoint au vice-président (finances) d'ALCAN International. <i>International Nickel Company of Canada:</i> M. K. H. J. Clarke, vice-président adjoint. <i>Comité canadien national, Conseil de coopération économique du Bassin du Pacifique:</i> M. K. H. Clarke, président.
5	25 novembre 1970	M. Mark Gayn, Directeur du Bureau de l'Asie, Toronto Star.
6	1 ^{er} décembre 1970	<i>Canadian Pacific:</i> M. A. F. Joplin, directeur de la planification du développement. <i>CP Air:</i> M. Ian A. Gray, vice-président (administration); M. H. D. Cameron, vice-président (affaires internationales). <i>COMINCO:</i> M. G. H. D. Hobbs, vice-président (région du Pacifique).
7	8 décembre 1970	M. Hedley N. Bull, professeur de relations internationales à l'Australian National University et présentement en congé sabbatique à l'Institute of War and Peace, Université Columbia de New York.
8	27 janvier 1971	<i>Ministère de la Défense nationale:</i> L'honorable Donald S. Macdonald, ministre; Le général de brigade G. G. Bell, directeur général de la planification;

- 8 27 janvier 1971 *Ministère de la Défense nationale:*
M. William Snarr, directeur, Orientation des politiques, division des Finances.
- 9 9 février 1971 M. Thomas Pope, vice-président adjoint, Bankers Trust Company, New York.
- 10 24 février 1971 M. Chester A. Ronning, ancien haut-commissaire du Canada.
- 11 2 mars 1971 *Le Conseil commercial Canada-Japon:*
M. Robert L. Houston, président;
M. N. Guthrie, secrétaire général; et
M. Keith Hay, professeur de sciences économiques à l'Université Carleton.
- 12 9 mars 1971 *Ministère des Pêches et des Forêts:*
L'honorable Jack Davis, ministre;
M. W. M. Sprules, directeur, Direction des pêches internationales.
- 13 11 mars 1971 M. John F. Howes, professeur d'histoire au département des Études asiatiques, Université de Colombie-Britannique.
- 14 6 avril 1971 M. Benjamin Higgins, directeur de programme, Centre de recherches sur le développement économique, Université de Montréal, Montréal (Qué.)
- 15 27 avril 1971 *Service universitaire canadien outre-mer (SUCO):*
M. David M. Catmur, directeur du secteur outre-mer et directeur général suppléant;
M. Robert D. H. Sallery, rédacteur en chef des revues Readings in Development et Newstatements;
M. Alfred E. Harland, responsable du personnel pour Papua, Nouvelle-Guinée;
M. Jean-Marc Métivier, directeur du programme de l'Asie;
M^{lle} Gail Ann Taylor, adjointe au directeur de la collecte des contributions.
- 16 4 mai 1971 *L'Agence canadienne de développement international (ACDI):*
M. Fergus Chambers, directeur général de la Planification; et
M. Rick Ward, chargé de la région de l'Asie.
- 17 22 septembre 1971 *Ministère de l'Industrie et du Commerce:*
L'hon. Jean-Luc Pepin, ministre;
M. Frank Petrie, directeur des Affaires du Pacifique, de l'Asie et de l'Afrique; et
M. J. L. MacNeil, chef de la Division du Pacifique de la même Direction.
- 18 20 octobre 1971 M. Phillips Talbot, médecin, président de l'*Asia Society*, New York, U.S.A.

Note: Il y a eu aussi un certain nombre de séances officieuses où des spécialistes ont témoigné.

Redi Cover

No. GW-1604-H 4

MacMillan Office Appliances

Company, Limited

309 Athlone Ave., Ottawa

